



Notre monde. À vous d'agir.

XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
Genève, 28 novembre – 1^{er} décembre 2011 – Pour l'humanité



FR

31IC/11/R9
Original : anglais
Adoptée

**XXXI^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE**

Genève, Suisse
28 novembre – 1^{er} décembre 2011

Notre monde. À vous d'agir – pour l'humanité

Résolution

RÉSOLUTION

Notre monde. À vous d'agir – pour l'humanité

La XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge,

prenant en considération les vues exprimées durant la Conférence sur ses quatre objectifs principaux, à savoir renforcer le droit international humanitaire, renforcer la législation relative aux catastrophes, renforcer l'action humanitaire au niveau local et lever les obstacles aux soins de santé,

se félicitant des nombreux engagements pris par les membres et les observateurs de la Conférence pour parvenir à ces quatre objectifs principaux,

prenant note avec satisfaction des mesures adoptées par les États et par les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour mettre en œuvre les résolutions et la Déclaration « Ensemble pour l'humanité », ainsi que les engagements connexes, comme le demande la résolution 1 de la XXX^e Conférence internationale, et *accueillant favorablement* le rapport de suivi préparé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) sur les progrès accomplis,

1. *exhorte* tous les membres de la Conférence à inclure les résolutions adoptées et leurs engagements pris lors de la Conférence dans leurs efforts visant à optimiser l'interaction et les partenariats entre eux ;
2. *invite* tous les membres de la Conférence à faire le point, en 2013, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des résolutions de la Conférence, ainsi que de leurs engagements, et de faire rapport à la Conférence internationale en 2015 ;
3. *demande* au CICR et à la Fédération internationale de faire rapport à la XXXII^e Conférence internationale sur le suivi, par les membres de la Conférence, des résolutions et des engagements de la présente Conférence ;
4. *décide* d'organiser en 2015 une Conférence internationale, dont le lieu et la date seront fixés par la Commission permanente de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.